



**LABEL BAS
CARBONE**

Label Bas Carbone

Contribuer à l'avenir de la Forêt Française

La forêt, une pompe à carbone

Saviez-vous que la Forêt française participe à l'**atténuation du changement climatique** ? En séquestrant 15% des émissions nationales chaque année, elle est ce qu'on appelle un puits de carbone.

Séquestration



En poussant, les arbres captent du carbone grâce à la photosynthèse. Ce stock de carbone se répartit entre la biomasse aérienne, les racines, le sol, la litière et le bois mort.



Stockage



Une fois récoltée, une partie du carbone restera ensuite stockée plusieurs années dans les produits bois.



Substitution



Utiliser du bois à la place de matériaux ou énergies d'origines fossiles permet d'éviter directement des émissions de CO₂ dans l'atmosphère.

LES 3
S
équestration
tockage
ubstitution

Qu'est-ce que le Label Bas Carbone ?



Le Label Bas Carbone est le seul cadre officiel de certification de projets carbone en France, porté par le Ministère de la Transition Ecologique. Il vise à faciliter **le financement de projets vertueux pour le climat en mesurant leur impact.**

3 types de projets forestiers

Boisement de terres non forestières : friches, terres agricoles



Balivage de taillis en sélectionnant les arbres d'avenir qui produiront du Bois d'œuvre



Reconstitution de forêts dégradées qui subissent les aléas climatiques.



Le fonctionnement du Label Bas Carbone

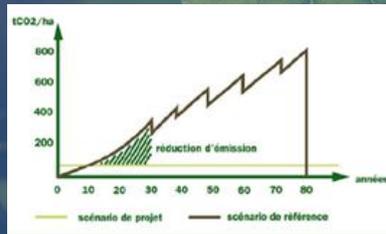
► Expertise carbone



Chaque projet fait l'objet d'une quantification carbone rigoureuse, à partir de **données de terrain** et de données scientifiques.

La croissance des arbres sur les 30 premières années du projet va permettre de déterminer combien de CO2 sera valorisé.

► Additionnalité



Afin d'éviter les effets d'aubaine et d'assurer l'efficacité des financements apportés, les projets doivent être **additionnels**.

Il faut **démontrer que le financement du carbone est essentiel à la mise en œuvre du projet**, sinon le propriétaire forestier n'aurait pas réalisé les travaux, et donc l'écosystème forestier n'aurait pas séquestré de CO2 supplémentaire.

► Co-bénéfices



Biodiversité



Protection des sols



Préservation de l'eau



Bénéfices sociaux et économiques

Le label assure également l'**intégrité environnementale** des projets.

Un système de bonus en points valorise la **biodiversité**, la **protection des sols**, la **préservation de l'eau**, et les **bénéfices socio-économiques** permis par le projet, comme le recours à **l'emploi local** par exemple.

► Risques de non-permanence

Moins de TCO2 sont attribués aux projets pour prendre en compte des événements imprévisibles (ex tempête).

Le financement d'un projet

► Qui peut contribuer volontairement ?

Une entreprise, un établissement public, une collectivité ou un particulier.
Dans le cadre de leur **stratégie climat** ou développement durable par exemple.



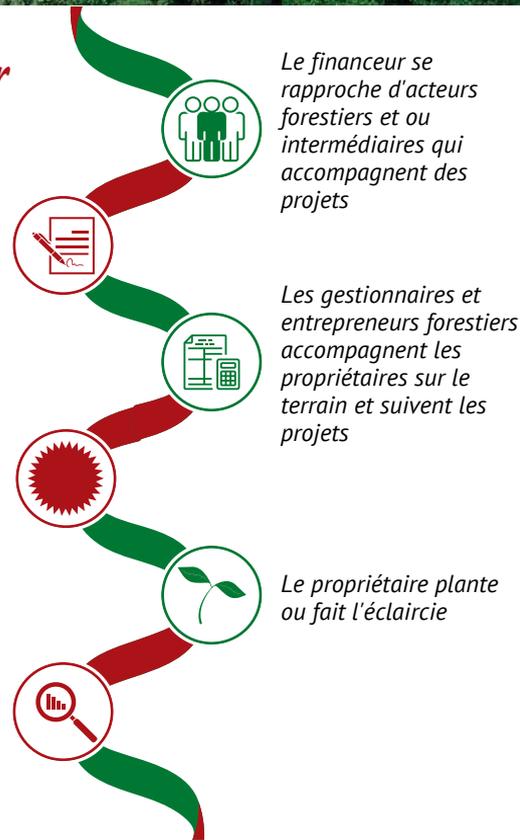
Après avoir fait un bilan carbone et des efforts significatifs de réduction de ses émissions, une organisation peut choisir de financer un projet forestier à hauteur de ses émissions résiduelles.

► Comment financer un projet ?

Ils signent une **convention**

Les projets sont alors **labélisés** par le Ministère de la Transition Ecologique qui tient un registre des TCO2 et des financeurs

Pour les projets de plantation, un **auditeur externe** vient s'assurer au bout de 5 ans que le projet suit la trajectoire prévue initialement en mesurant le nombre de plants vivants



LABEL BAS CARBONE

*Vous aussi, contribuez localement au
renouvellement de la forêt française*

Réalisé par



avec le soutien de



et la contribution de



Contact :
financementsinnovants@fransylva.fr